

Image not found or type unknown



Surendettement et mariage

Par **antartica**, le **16/06/2014 à 14:54**

Bonjour, rnrnMon compagnon est fiché à la Banque de France. Nous avons fait un dossier de surendettement en décembre 2013, à ce jour ses dettes sont gelées pendant 24 mois.rnrnSi nous nous marions en septembre 2014, devons nous avoir un compte bancaire joint, ou au contraire devons nous l'éviter ?rnrnPassez les 24 mois, à qui doit-on s'adresser pour faire un échéancier des dettes ?rnrnSi mon "mari" achète " une voiture pour se rendre à son travail, sera-t'elle saisie ? vendue par les huissiers ? rnrnAidez moi, merci.